LES ANIMAUX

Les animaux domestiques sont les bienvenues au sein de nos logements ! Sous votre responsabilité, vous devez vous assurer qu'ils ne gênent pas vos voisins et qu'ils ne nuisent pas à la bonne tenue du logement.

- **Tenez toujours votre animal en laisse,** y compris dans les parties communes et les espaces extérieures.
- **Attention à la propreté** : votre animal doit faire ses besoins à l'extérieur. N'oubliez pas de ramasser les déjections.



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Contacter votre gardien, ou à défaut notre centre d'appel au :

01 49 83 61 00

Du lundi au jeudi :
8h30 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Le vendredi :
8h30 - 12h00 / 14h00 - 16h00

Vous avez également la possibilité d'envoyer un message sur l'adresse :

contact@idfhabitat.fr

en précisant bien votre demande ainsi que vos coordonnées.

IDF Habitat
59, avenue Carnot
94507 Champigny-sur-Marne cedex
www.idfhabitat.fr

idf Habitat UN LOGEMENT POUR TOUS

quali'hlm La qualité de service en actions et en preuves



GUIDE PRATIQUE SUR LA TRANQUILITÉ ET LA SÉCURITÉ AU SEIN DE MA RÉSIDENCE

BIEN VIVRE ENSEMBLE :

comment maintenir la tranquilité au sein de ma résidence

Service Communication - V2 - 19.01.2023



idf Habitat UN LOGEMENT POUR TOUS

quali'hlm La qualité de service en actions et en preuves

Vivre au sein d'une résidence c'est savoir ajuster son comportement pour garantir votre bien-être mais aussi celui de vos voisins. Chez IDF Habitat, nous accordons une grande importance au bien-vivre ensemble : chacun est acteur de la tranquillité au sein de sa résidence.

LES PARTIES COMMUNES

Préservez votre cadre de vie en évitant d'abîmer les espaces de vies communs intérieurs et extérieurs

- **Déposez systématiquement les sacs poubelles fermés dans les emplacements dédiés** (conteneurs, locaux poubelles, bornes enterrées etc.)
- **Respectez les consignes, et le calendrier pour la collecte des encombrants.** Renseignez-vous auprès de la mairie de votre ville
- **Ne jettez pas les publicités par terre** (si vous ne souhaitez pas recevoir de publicité, vous pouvez apposer un autocollant "Pas de Pub" sur votre boîte aux lettres)
- **Utilisez les locaux prévus** pour le rangement des poussettes et des vélos
- **Si votre résidence possède un parking, garez votre véhicule ou vos véhicules aux endroits prévus** à cet effet et respectez les interdictions de stationnement
- **N'effectuez pas de mécanique sur le parking de votre résidence, ni de vidange**

NUISSANCES SONORES

Le bruit est l'une des principales sources de nuisance de la vie en communauté, qu'il faut limiter de jour comme de nuit.

QUE FAIRE EN CAS DE NUISSANCES SONORES?

DIALOGUER

Engagez une discussion calme et cordiale avec votre voisin. Le dialogue est le meilleur atout pour résoudre les conflits.

PREVENIR VOTRE GARDIEN

Si la situation ne s'arrange pas, prévenez votre gardien ou envoyez un courrier à IDF Habitat. **Attention, aucune intervention ne pourra être menée sans écrit de votre part.**

Si toutes ces démarches ont échoué, vous pouvez recourir gratuitement à un conciliateur de justice.

CONTACTER LA POLICE

En cas de tapage, contactez la police en composant le 17 pour un constat des faits en flagrance.



QUELQUES CONSEILS

Modérez le son et l'usage de vos appareils : radios, télévisions, chaînes stéréo, ainsi que les instruments de musique et klaxon de véhicule.

Pensez à prévenir les voisins si vous organisez une fête.

Pour limiter les bruits, déchaussez-vous lorsque vous rentrez chez vous.

EN CAS D'ATTROUPEMENT DANS VOTRE HALL

INFORMEZ VOTRE GARDIEN ET/OU IDF HABITAT

Si vous constatez des dégradations sur le bien loué (boîte aux lettres, porte de box, porte palière, etc.), déposez plainte auprès du commissariat et déclarez votre sinistre à votre compagnie d'assurance. Une fois que votre assurance s'est positionnée, rapprochez-vous d'IDF Habitat.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE DÉGRADATIONS VOLONTAIRES DANS LES PARTIES COMMUNES, CONTACTEZ VOTRE GARDIEN OU IDF HABITAT.

ET LES ENFANTS ?

Nous savons qu'il est important pour l'épanouissement des enfants de pouvoir se rassembler et jouer en groupe, à l'extérieur, etc. Mais il faut rester vigilant : vos enfants sont sous votre responsabilité



Veillez à ce qu'ils respectent les parties communes et la tranquilité de vos voisins.